

" Je salue avec joie une assemblée sortie de l'élection populaire générale, et qui est appelée avec moi à faire la constitution qui formera une nouvelle ère dans l'histoire de la Prusse et de l'Allemagne. — Je suis convaincu qu'en commençant cette tâche, vous vous imposerez celle d'assurer au peuple une large part aux affaires de l'état, et de resserrer en même temps les liens qui, depuis quatre siècles, ont associé d'une manière indissoluble ma maison aux destinées du pays.

" Mon gouvernement vous soumettra le projet de constitution. Les représentants de tout le peuple allemand se sont réunis à Francfort-sur-Mein. J'aurais bien voulu attendre le résultat de cette assemblée avant de convoquer les représentants de mon peuple fidèle; mais la nécessité urgente de fixer promptement le droit public dans notre patrie ne me l'a pas permis. L'unité de l'Allemagne est mon but inébranlable, et pour l'atteindre je compte sur votre coopération. La tranquillité intérieure du pays commence à s'affermir. Le rétablissement complet de la confiance et la renaissance de l'industrie et du crédit dépendent essentiellement du résultat de vos délibérations. On a fait de nombreux efforts pour procurer du travail pendant la stagnation des affaires aux ouvriers de plusieurs industries, il convient de les continuer et de les étendre. Jusqu'à ce jour le besoin d'argent n'a pas épuisé les ressources du trésor. Mes efforts pour répondre aux vœux de la population polonaise de la province de Posen par des institutions organiques ne sont point parvenus à empêcher une rébellion qui, malgré mes profonds regrets, ne m'a pas empêché de suivre la voie où j'étais entré en ayant égard aux réclamations de la nationalité allemande.

" Malgré les grandes secousses des derniers mois, les rapports d'amitié de mon gouvernement avec les puissances étrangères n'ont été troublés que sur un seul point. Je puis me livrer à l'espoir qu'une médiation amicale, acceptée volontiers, contribuera essentiellement à hâter la fin d'une lutte que la Prusse n'a pas provoquée, mais qu'en ma qualité de prince de la confédération germanique je ne pourrais décemment, alors que les limites de la patrie commune paraissent menacées et que la confédération germanique m'invitait à protéger droit commun. Dans ce cas aussi, ma politique aura un caractère désintéressé et amical, et j'ai résolu, d'accord avec l'Allemagne, d'y rester fidèle."

" Le président du conseil a ensuite déclaré l'assemblée ouverte. Le roi a quitté la salle. Le ministre d'état de Schenck, doyen d'âge, occupe le fauteuil. Les quatre plus jeunes membres remplissent les fonctions de secrétaires. On tira au sort une commission de 40 membres pour vérifier les pouvoirs. Le président du conseil remet au président le projet de constitution. Il annonce que dans la journée chaque député en recevra un exemplaire. La prochaine séance aura lieu mercredi le 24, matin, à dix heures.

à Cranmer et aux autres de l'ordre épiscopal qui plus tard imitèrent son exemple. Néanmoins en se servant de leur raison privée ils en vinrent à la conclusion que le souverain temporel de la Grande-Bretagne possédait, par quelque vertu cachée inhérente à la couronne qu'il portait, le droit de suppléer à l'autorité et au pouvoir d'envoyer que l'Église chrétienne avait reçus de Dieu par Jésus-Christ et ses apôtres.

69. L'histoire de ces associations, jusques à aujourd'hui, montre que les conséquences du principe sont en parfaite correspondance avec les antécédents. Une imitation fictive de l'Église, quant au principe de l'autorité et de la mission, a aussi prévalu de différentes manières dans ces diverses communions. Ils ont des ordinations de ministres, et une forme de mission, comme s'ils pouvaient transmettre l'apostolat primitif. Est-ce qu'un puits tari peut fournir un courant d'eau continu? Est-ce qu'ils peuvent transmettre ce qu'ils n'ont jamais reçu? Est-ce qu'ils peuvent conférer des pouvoirs qu'ils n'ont jamais possédés? Même en admettant que nos contemporains qui parmi eux exercent les fonctions de ministres, comme ils l'entendent, puissent assigner l'époque de leur mission et nommer l'autorité qui les a envoyés, si en remontant à l'origine de cette prétendue autorité, vous arrivez cependant à une période où l'on trouve une grande lacune dans la chaîne qui la transmettait, si vous trouvez dans le titre un défaut tel qu'il rend nul tout droit qui est appuyé sur lui, alors il est manifeste que les formes d'ordination, et encore davantage de mission parmi les raisonnements privés deviennent une pure fiction sans réalité. Vous pouvez fort bien vous prévaloir d'un certain ordre jusqu'à ce que vous arrivez à Calvin; vous trouverez encore assez de sûretés pour remonter jusqu'au premier moteur de ce qu'on appelle la réforme par un second ordre; par un troisième vous pouvez établir une succession d'évêques sous la couronne britannique jusqu'à Parker et Elizabeth. Mais ici, dans chaque cas, manque l'anneau qui devrait réunir ces différentes parties avec l'autorité pré-existante de l'église catholique ou de toute autre communauté visible de chrétiens. Ici est le défaut "in radice" — "Ex nihilo nihil fit." Si ces chefs de congrégations séparés (départements) parmi les raisonnements privés, n'avaient aucune autorité eux-mêmes, comment pourraient-ils donner de l'autorité à d'autres? Et n'est-ce pas un excès révoltant d'impudence dans un écrivain comme Kirwan d'invoquer les catholiques non seulement à abandonner les doctrines de l'église catholique pour les folles opinions qu'il a adoptées sur le sens de la Bible, mais encore à renoncer à l'épiscopat de l'église, dans lequel ils ne reconnaissent pour ministres de Dieu que ceux qui ont été envoyés et qui peuvent prouver leur mission depuis le temps de Jésus-Christ et de ses apôtres, et cela pour se mettre sous la conduite spirituelle d'hommes qui n'ont reçu aucune mission de Dieu. (A continuer.)

ceux qu'il attaque d'une manière si peu apostolique ont travaillé, dans leur sphère et suivant leur moyen, plus que tous les ministres réunis, à l'œuvre de l'établissement des Townships. Quant à la question si cet établissement vaut mieux que le *rappel de l'Union*, M. O'Reilly peut avoir son opinion que beaucoup d'autres n'adopteront sans doute pas; il est toujours bien singulier d'entendre un irlandais se faire l'apologiste d'une politique au moyen de laquelle on a perdu son pays natal. Nous croyons d'ailleurs que les deux questions peuvent marcher de front."

Voilà comment M. O'Reilly est traité par ces mêmes hommes, auxquels il s'est confié pour commencer l'association des établissements Canadiens des Townships. Ces mêmes hommes avec lesquels il a travaillé durant plusieurs mois pour faire réussir l'entreprise; ces mêmes hommes qui alors et jusqu'à mercredi dernier n'avaient cessé de faire l'éloge de M. O'Reilly et de vanter son patriotisme, voilà qu'ils l'attaquent. Il n'a plus, à leurs yeux, qu'une *politique de rachat*, il parle d'une manière peu apostolique! Et pourquoi ceci? Parce que M. O'Reilly reconnaît que le pays doit des remerciements au gouvernement pour ce qu'il vient de faire pour l'association des townships qui, bien conduite, doit produire les plus heureux résultats. Pourquoi encore? Parce que M. O'Reilly dit qu'il serait peut-être mieux de laisser de côté pour le moment la question du *rappel de l'Union*, qui met la division dans les rangs des réformistes, et s'occuper un peu plus de la grande entreprise de la colonisation. Ainsi la raison de ces attaques et de ces reproches, c'est parce que M. O'Reilly est reconnaissant et qu'il suggère quelque chose qu'il croit devoir produire le bien du pays. En vérité, il faut que les messieurs, qui en ont agi ainsi envers M. O'Reilly, brûlassent fort d'envie de l'attaquer; car à coup sûr, rien de moins justifiable que leur conduite actuelle à son égard. Et cette reconnaissance: "Vous ne parlez pas d'une manière apostolique," pouvait-elle, devait-elle venir de l'organe de M. Papineau? Était-ce bien à cette feuille-là de venir parler du langage apostolique? Ce reproche ne devait-il pas ramener la pensée à 1836 et 1837? En ce cas, il pas nous faire souvenir des paroles de ce ci-devant chef du peuple, qui demandait en arrivant à une assemblée: "Y a-t-il des rabats ici?" Ne devaient-ils pas nous rappeler les paroles suivantes prononcées par le même homme: "Le clergé canadien ne se distingue que par la coupe de ses habits?" Oh! oui; ce qui a été dit en 1836 et 1837, le chef dit qu'il faut le répéter en 1848. Il faut encore attaquer le prêtre, et lui jeter l'injure à la face.

En un mot, on n'a pas changé; on n'a rien appris, on n'a rien oublié. Mais le peuple, lui, a bonne mémoire. Il se souvient du passé, et il dit: "J'en ai assez." Quant au présent, il méprisera les attaques dirigées contre un zélé membre du clergé, et tout en reconnaissant en ce bon prêtre un bon citoyen, il dira à ses calomniateurs: "Honte à vous! Vous n'êtes ni les amis du pays, ni les amis du clergé."

LETTRE IMPORTANTE.

La réponse suivante vient d'être adressée par le gouvernement à S. G. Mgr. de Montréal. On voit par là que le gouvernement actuel est des mieux disposés à procurer le bien du pays, et qu'il est activement occupé à favoriser l'établissement des townships par des Canadiens. Nous devons donc tous le féliciter dans ses vues et lui aider à nous continuer sa politique toute libérale, toute bienfaisante.

(Traduction.)
BUREAU DU SECRÉTAIRE,
Montréal, 29 juin 1848.

Monseigneur,
J'ai ordre de Son Excellence le gouverneur général d'accuser réception de la lettre de Votre Grandeur à Son Excellence au sujet de la colonisation, lettre datée du 14 juin courant.
Son Excellence se réjouit beaucoup de voir que Votre Grandeur approuve les plans dont j'ai donné les détails dans ma lettre à Votre Grandeur, et que Votre Grandeur et l'association pour la colonisation des townships apprécient les motifs du gouvernement dans les grandes mesures adoptées pour l'établissement des terres de la couronne.
S. E. a prêté une grande attention au doute exprimé par Votre Grandeur, savoir si la condition proposée, que les colons qui recevront gratuitement les cinquante acres de terres aient défriché dans quatre ans seize acres de terre, n'est pas une condition trop forte pour qu'ils puissent l'accomplir facilement. Votre Grandeur peut être assurée que ce n'est ni le désir ni l'intérêt du gouvernement d'exiger des colons plus qu'ils ne puissent faire par une industrie ordinaire. Il n'avait pas été trouvé trop fort dans le Haut-Canada d'exiger le défrichement de seize acres de terre en quatre ans, et voilà pourquoi la même règle a été appliquée à l'établissement de cette partie de la province. Cependant, considérant qu'il peut être dit que le climat est ici plus défavorable que dans le Canada-Ouest pour des ouvrages continus en plein air, et S. E. ayant de plus le désir de rencontrer autant que possible les vues de Votre Grandeur, S. E. m'a donné ordre de dire que la quantité d'acres à défricher dans les quatre ans, qui devront donner droit à la patente, sera de douze acres au lieu de seize, comme il avait été dit d'abord.
S. E. m'ordonne encore d'informer Votre Grandeur qu'il se fait en ce moment des recherches, dans le but de fixer un prix général pour les terres de la Couronne dans le Bassin du Saguenay et sur la Rivière Ottawa, et que le prix qui sera fixé sera rendu public sans délai.

J'ai l'honneur d'être,
A Sa Grandeur, } Avec le plus grand respect,
L'Évêque Catholique } De Votre Grandeur
de Montréal, } Le très obéissant serviteur,
etc. etc. etc. } R. B. SULLIVAN.

LE PACKET ET LE CANADIEN.

Le *Canadien* de Québec a reproduit dernièrement dans ses colonnes un article qui venait de paraître dans le *Packet* de Bytown, et qui était en faveur de M. Papineau et contre les ministres actuels. Ne recevant pas depuis trois semaines le *Packet*, nous n'étions pas à même alors de pouvoir voir la feuille en question. Mais dans sa dernière feuille, le *Packet* fait connaître que l'article reproduit par le *Canadien* était une correspondance, et que pour sa part il n'est pas en faveur de la politique de M. Papineau. Il est en faveur des ministres actuels, il entend qu'on laisse fonctionner le gouvernement. Seulement, il ajoute que la presse libérale aurait dû ménager d'avantage M. Papineau, parce qu'il ne faut pas heurter ses susceptibilités. Ceci est matière d'opinion; néanmoins, nous pensons qu'il

n'est personne parmi les amis du ministère qui n'approuve la presse libérale dans l'attitude qu'elle a prise vis-à-vis M. Papineau. Elle n'a attaqué ce Monsieur que le jour où il s'est déclaré l'adversaire du gouvernement et qu'il a dit ouvertement qu'il voulait telles et telles mesures qu'il avoue lui-même ne pouvoir obtenir et que tous les vrais réformistes regardent comme devant, par leur agitation immédiate, produire cent fois plus de mal que de bien. D'ailleurs, le *Packet* aurait dû, ce semble, croire que la presse réformiste de Montréal, de Québec et des autres villes et campagnes qui sont le territoire occupé par les Canadiens-Français, devaient être plus à même de juger du ton à employer contre M. Papineau que ne l'était le *Packet*. Il est en effet de cette affaire comme de ce qui a rapport aux affaires qui se passent à Bytown et sur l'Ottawa, et dont les journaux de Montréal, etc., ne peuvent juger comme les journaux de Bytown, etc. Dans tous les cas, nous sommes bien aise que le *Packet* se soit prononcé. Il fait voir par là que sa politique n'est pas celle que lui prêtait le *Canadien* de Québec, qui devait certainement distinguer entre une correspondance et un article éditorial. Il fait voir encore que M. Papineau, loin de se faire des prosélytes en faisant connaître sa politique, n'a par tout le pays que des compatriotes qui condamnent ses vues et ses suggestions.

L'Examiner de Toronto, que deux certains journaux voulaient représenter comme approuvant M. Papineau et parlant dans le sens de ce monsieur, vient de se prononcer bien clairement. Il dit en effet: "Il n'est pas nécessaire pour nous de dire que nous ne sommes ni l'allié ni l'apologiste de M. Papineau." Nous ne savons pas ce que ces deux journaux vont dire de cette phrase. Ils devront toujours avouer que le sens en est un peu différent de celui qu'ont eu leurs articles au sujet de l'Examiner.

Le *Pilot* du 27 dit: "Le *Toronto Mirror* joue depuis quelque temps le rôle d'un adversaire de l'administration, peut-être dans l'intention de montrer de l'indépendance, et il nous accuse actuellement d'un manque d'indépendance ou de courage. Voici notre réponse toute simple et toute courte. Nous professons d'appartenir à un parti et d'agir avec lui. Ce parti a réussi à placer ses chefs au pouvoir, et est disposé dans tous les cas à lui donner un "fair trial." Nous croyons que c'est là une détermination sage; et tant que la politique générale de l'administration sera telle qu'elle mérite la confiance du parti réformiste, nous ne croirons pas de notre devoir d'essayer de l'affaiblir dans l'opinion publique; et cela dit, nous ajoutons que ces journaux, qui se prétendent libéraux et qui adoptent une voie différente, agissent contrairement aux vœux de la grande majorité de leurs propres partisans."

Pour notre part, nous concourons dans ce qui précède, et ajoutons ce qui suit. Les journaux qui agissent comme dit le *Pilot*, sont plus ennemis du parti réformiste, et les journaux entièrement Tories. Car ceux-ci sont des ennemis déclarés, et les autres sont des ennemis qui n'agissent que par sous mains et ne se déclarent les adversaires du pouvoir, que lorsqu'ils pensent pouvoir par là amener le gouvernement à leurs pieds, ou le forcer à leur offrir quelques petites situations!

PLUS RÉCENT.

Il y a encore eu des troubles à Lyon. De grandes troupes d'ouvriers ont paru en armes, mais ont été bientôt enveloppées, désarmées et dispersées.—Le peuple de Paris paraît mécontent de l'élection de Thiers; la maison du nouvel élu a été attaquée par la populace, mais les troupes sont intervenues et ont repoussé les assaillants sans collision sérieuse.
Dans l'affaire de Grèce, les Autrichiens étaient au nombre de 30000 et les Italiens au nombre de 15000. Les Autrichiens ont été mis en déroute complète et plus tard tués en pièces. Le roi et le duc de Savoie ont été eux-mêmes engagés dans le combat. Le roi a eu une légère contusion à l'oreille, le duc a été blessé légèrement par une balle, mais n'a pas pour cela quitté le champ de bataille. Peschiera s'étant rendue à Charles-Albert le 30 mai, les Autrichiens en sont sortis avec les honneurs de la guerre, et sont partis pour Trieste, sous la condition et promesse de ne plus servir durant tout la guerre de l'indépendance.—Le 29 mai, on a tenté vainement de proclamer la république à Milan; les chefs de ce mouvement ont été arrêtés et emprisonnés. Une lettre de Turin en date du 4 juin dit que des députés de la Sicile étaient arrivés auprès de Charles-Albert pour lui proposer l'annexion de la Sicile au royaume d'Italie.—Le maréchal Radetzky venait de se mettre en route avec toutes les troupes disponibles; aussi s'attendait-on à une bataille décisive. L'armée sarde est forte de 40000 hommes et a 80 pièces d'artillerie.—Des lettres de Vienne disent que l'on a lieu de croire que l'empereur va revenir dans sa capitale. Le programme libéral de son ministère avait reçu son approbation.
Des nouvelles d'Alexandrie portent que les Sikhs se sont révoltés, ont tués deux commissaires, et massacré toutes les troupes Angaises à Lahore.
Le gouvernement danois vient de voter \$260000 pour la défense de la Norvège, par les troupes norvégiennes et par une flotte.
Le 4 juin, on disait à Madrid que les Carlistes se préparaient à rallumer la guerre civile en Espagne.
Dans la Chambre des Communes Angaises, on a pris un vote sur les Lois de Navigation; le ministère a été soutenu par une majorité de 117 voix.

Le *Journal de Québec* vient de publier sa seconde correspondance au sujet de l'affaire de l'Institut Canadien. Après avoir lu les détails qui y sont donnés sur la manière dont la majorité de l'Institut a procédé à l'égard de M. Cauchon, rédacteur du *Journal de Québec*, nous ne pouvons que répéter ce que nous avons dit dans un de nos derniers numéros, que la sentence de l'Institut n'est pas juste, qu'elle était inopportune et précipitée. Il serait à espérer que l'Institut reconsidérerait la chose, et effaçait par une décision contraire, plus motivée et plus raisonnée, la censure qu'il a voulu porter sur M. Cauchon, mais qui ne saurait nuire qu'à l'Institut-Canadien en question.—Nous ne reproduisons pas la correspondance en lui-même, vu sa longueur et le peu d'espace que nous avons à consacrer à ce sujet.

M. LATERRIÈRE.—Il paraît bien certain que M. Laterrière avait accepté la place de député-adjoint-général, de telle sorte qu'actuellement son siège est vacant.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, 30 JUIN 1848.

LETTRES DE MGR. HUGHES.
LETTRE VII.

Suite.

68. Vous avez vu que, suivant l'ordre établi par Jésus-Christ, les ministres de la religion devaient être approuvés, ordonnés, et commissionnés, c'est-à-dire envoyés par l'autorité pré-existante de l'Église. Pour ce qui est du premier fondateur des raisonnements privés dans le 16e siècle, cette autorité révoqua leur mission partout où elle avait été donnée. Dès ce moment ils se trouvèrent à l'égard de l'Église de Dieu, dans une position bien semblable à celle du commissaire ou négociateur américain qui est présent dans la ville de Mexico pour traiter de la paix. Il avait reçu, du pouvoir exécutif suprême de l'état, la portion de l'autorité nationale nécessaire pour remplir, dans les limites de sa commission, les fonctions de sa députation. Cette commission n'était qu'une délégation de pouvoir était nécessairement révoquée par l'autorité qui l'avait conférée, et elle a été révoquée effectivement. En sorte que M. Trist est à présent un simple particulier n'ayant plus le pouvoir d'exercer un ministère public au nom de son gouvernement qu'aucun autre individu en particulier. Ceci est précisément une similitude de ce qui est arrivé entre l'église et les raisonnements privés à l'époque de la réforme. Ils étaient tous nés, ou au moins avaient été baptisés et éclairés dans l'église catholique. Ils avaient tous été instruits dans l'unité de sa foi. Quelques-uns avaient été chargés de prêcher sa doctrine et d'administrer ses sacrements. Lorsqu'ils devinrent en substituant leur propre raisonnement privé à la foi que, comme disciples ils avaient apprise, et pour la prélication de laquelle ils avaient été envoyés, l'église, pour protéger le troupeau confié à ses soins, révoqua l'autorité des ministres infidèles et les laissa vis-à-vis l'église, dans une position très semblable à celle de M. Trist à l'égard de l'autorité exécutive des États-Unis.

A présent la question pour eux se réduit à un dilemme très simple. Ou ils ont été envoyés par quelque nouvelle autorité jusqu'alors inconnue dans l'église, ou ils n'ont pas été envoyés du tout. Qu'ils n'aient pas été envoyés par l'église, c'est ce qui est évident. Quant à avoir été envoyés par quelque autorité il n'y en a pas la preuve la plus légère. Or, s'ils admettent ceci, ils accordent mon argument dans son entier. Et il suit, comme une conséquence nécessaire, qu'ils ne prêchent ni n'exercent aucune question par l'autorité de Jésus-Christ qu'ils prêchent sans avoir été envoyés, contrairement à l'injonction de Dieu, qu'ils s'attribuent cet honneur à eux-mêmes sans avoir été appelés de Dieu comme Anon. Voilà tout ce que je demande. Ce n'est pas leur science que je mets en discussion, ce n'est pas leur caractère privé ou personnel que je manifeste le désir de mettre en question. Je suis prêt à reconnaître comme leurs plus chauds admirateurs leur éloquence dans la chaire, comme orateurs publics, mais leur mission par une autorité spirituelle soit de prêcher la parole de Dieu, soit d'administrer ses sacrements, voilà ce que je nie positivement pour les raisons déjà données. Calvin, n'ayant jamais eu dans l'église l'ordre de la prêtrise, organisa les principes de son école et la discipline de ses adeptes conformément à l'exigence de sa propre position. Lui-même n'avait pas été envoyé et ceux qui réclament son héritage ne peuvent avoir aucune prétention à une mission divine. Luther ayant été prêtre pouvait garder dans le ministère une position aussi élevée au moins que le grade auquel il appartenait. Mais l'autorité de la mission lui a été enlevée à lui et aux siens, et on ne prétend pas y avoir suppléé par une nouvelle autorité tirée d'une autre source. En Angleterre la mission fut révoquée et l'autorité soustraite

LE WITNESS PLUS INTOLÉRANT
QUE JAMAIS.

Le *Witness* est tout-à-fait furieux de la manière dont nous lui avons répondu dans notre avant-dernière feuille. Il commence à comprendre qu'il est trop fanatique et trop intolérant pour pouvoir attirer les sympathies, même des protestants. Alors la rage et la fureur s'emparent de lui (en sa qualité d'éditeur, s'entend), et il redouble ses injures et ses calomnies. Il ne trouve pas de paroles assez fortes pour rendre ses pensées; il voudrait nous trouver en défaut et il ne le peut pas. Dans pareille circonstance, il dit aux protestants: "Les *Melanges* vous disent que si les procédés des catholiques ne vous plaisent pas, vous n'avez qu'à vous enfermer dans vos maisons." Pour notre part nous nions avoir jamais dit pareille chose; ce que nous avons dit, le voici en propres termes: "Que tous les protestants demeurent renfermés chez eux, c'est leur droit, personne ne le leur conteste!" Et pourquoi disions-nous cela? C'est parce que le *Witness* recommandait aux protestants de ne pas orner leurs maisons pour la Fête-Dieu, et de ne pas assister à la procession. Nous faisons constater leurs droits avec ceux des catholiques. Nous leurs disions: Vous pouvez demeurer renfermés chez vous, c'est votre droit. Mais nous catholiques, nous avons aussi nos droits, et nous entendons en user aussi pleinement que nous en usons depuis la croix du Christ a été plantée sur le sol Canadien." Ces paroles, nous les répétons encore, et personne autre que le *Witness* et son digne adjoint le *Morning Courier* ne sauraient nous en blâmer. C'est si bien le cas que tous les journaux tant de cette ville que de Québec s'accordent tous à parler dans un langage tout opposé à celui du *Witness* et du *Courier*.

Le *Witness* essaie de répondre à notre dernier article à son sujet, mais comme par le passé, comme toujours, il n'a à la bouche que les mots "idolâtrie, profanations, inquisition, absurdité," etc. En sorte qu'il est impossible de raisonner avec lui. Nous nous contenterons donc d'annoncer à nos lecteurs que le *Witness* dit que les prêtres catholiques, par la procession de la Fête-Dieu, manquent publiquement et notoirement au premier, second et quatrième commandements de l'église. Cela suffit pour donner une idée de la *saine logique* de notre confrère du *Witness*, et doit préparer à apprendre sans surprise que le *Witness* dit tout ce qu'il peut pour engager les protestants à interrompre les processions des catholiques et à se porter à des voies de fait. Sur ce point comme sur bien d'autres, les protestants n'écouteront pas M. du *Witness*; ils comprendront facilement que ce n'est là qu'un homme qui désire le trouble, et n'entend pas la liberté religieuse. Ils comprendront que les catholiques n'entendent pas les interruptions dans leur culte ou leurs processions; qu'ils ne l'ont jamais fait et que ce n'est que la même justice qu'ils réclament pour eux.

Quant à l'affaire de Sa Grâce Mgr. l'archevêque de Québec, nous sommes surpris que le *Witness* n'ait pas pris connaissance d'un fait qui a été raconté par plusieurs journaux tant de Québec que de Montréal. Néanmoins comme notre confrère nous demande de lui en faire connaître les particularités, nous le renvoyons à notre feuille du 9 juin, où il verra de quoi il s'agit. Nous allons plus loin, et lui envoyons avec la feuille de ce jour celle du 9. Nous attendons sa réponse.

M. O'REILLY.

M. O'Reilly, dont nous avons reproduit mardi la lettre si belle, si reconnaissante et vraiment patriotique, vient d'être à ce sujet attaqué comme suit à par l'organe de M. Papineau à Montréal: "Beaucoup de personnes ont été surprises de voir dans cette lettre une insinuation beaucoup plus sévère contre ceux qui ne pensent pas absolument comme les partisans quand même du ministère sur l'Union des Canadas. On a fait à ce sujet la remarque que le révérend monsieur avait une politique de *rechange* suivant le *Journal* qui publiait ses inspirations. M. O'Reilly sait mieux que tout autre quel